

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 1^{er} septembre 2021 modifiant l'arrêté du 1^{er} février 2013 relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets impliquant l'utilisation d'animaux dans des procédures expérimentales

NOR : AGRG2035294A

La ministre de la transition écologique, la ministre des armées, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 214-99 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2013 modifié relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets impliquant l'utilisation d'animaux dans des procédures expérimentales ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'expérimentation animale en date du 14 février 2019,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 5 de l'arrêté du 1^{er} février 2013 susvisé, après le point *o*, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« *p*) Conformément à l'article R. 214-99, les éléments scientifiques justifiant la demande de dérogation pour faire réaliser tout ou partie des procédures expérimentales en dehors de l'établissement agréé dont le responsable a déposé la demande d'autorisation de projet. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} septembre 2021.

*Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation,*

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'alimentation,
B. FERREIRA

La ministre de la transition écologique,

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
O. THIBAUT

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet civil et militaire,
M. BRIENS

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,*

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de la recherche et de l'innovation,*
C. GIRY